

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 JANVIER 2018 A 20H

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal 19
Nombre de membres en exercice 19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
Date de la convocation et d'affichage..... 12 janvier 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le DIX-HUIT JANVIER à 20 H, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BORDAZ, Maire.

PRESENTS : Christian BORDAZ, Maire ; Michel CHAPET, Marie-Odile BOSSAN, Jean-Pierre CAILLET, Louis CLAPPIER, adjoints ; Philippe DE GOUSTINE, Marie-Geneviève BIARD, René PARREULT, Nicole TISSEYRE, Gilles BRAGHINI, Alexandra BONOD-FERRIEUX, Jean-Claude MITRIDATE, Hélène PRAL et Pierre GRANGEON.

PROCURATIONS : Corine FHAL à Michel CHAPET, Marie MOURIER à Marie-Geneviève BIARD et Olivier SALADINI à Gilles BRAGHINI.

ABSENTS ET EXCUSES : Evelyne FRAYSSE et Martial BEGHIN.

Alexandra BONOD-FERRIEUX a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 décembre 2017 par 3 oppositions et 14 OUI.

ANNONCES

- 21/22/23 février : St-Vincent à Triors avec réception le 21/02 à 11h.

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire demande le rajout d'une délibération, accepté par le Conseil Municipal : acquisition de la parcelle AD187 de 8 m² à l'euro symbolique constituant l'entrée du lotissement « la Cerisaie ».

CREATION D'UNE AGENCE POSTALE : signature d'une convention de partenariat avec La Poste

Cette délibération est reportée au prochain conseil afin de permettre à chacun de prendre connaissance de la convention.

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE : réalisation d'un emprunt de 1.200.000 €uros

Monsieur le Maire informe le conseil que pour financer les travaux de construction de la nouvelle mairie, il est opportun de recourir à un prêt de 1.200.000,00 €uros sur 20 ans. Après avoir consulté plusieurs banques, il est décidé de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne au taux de 1,76 %. Vote par 1 abstention, 2 oppositions et 14 OUI.

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE : réalisation d'un prêt relais de 450.000 €uros

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle mairie, il est opportun de recourir à un prêt relais de 2 ans afin de faire face à l'avance de TVA et dans l'attente du déblocage du solde des subventions. Après avoir consulté plusieurs banques, il est décidé de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne au taux de 0,49 %. Vote par 2 abstentions, 2 oppositions et 13 OUI.

ECOLE DE MUSIQUE : subvention année scolaire 2017-2018

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention annuelle à l'école de musique, soit 356,76 €uros par élève dans la limite de 100 élèves. Vote à l'unanimité.

RUE SIMON CHOPIN : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de gestion des eaux pluviales avec la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo

Monsieur le Maire rappelle au conseil que depuis le 1^{er} janvier 2015 la gestion des eaux pluviales est une compétence de l'Agglomération. Dans le cadre des travaux de réfection de la rue Simon Chopin il y a lieu de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Vote à l'unanimité.

LOTISSEMENT LA CERISAIE : reprise de voirie

Dans le cadre de l'opération de reprise des voiries, l'association syndicale du lotissement « la Cerisaie » a demandé la cession à l'euro symbolique de la voirie, soit les parcelles AD 125 et AD 186. Vote à l'unanimité.

Dans le même lotissement la parcelle AD187 de 8 m² appartenant à la SCI LA CERISAIE sera également reprise à l'euro symbolique. Vote à l'unanimité.

INFORMATIONS DU MAIRE

- L'arrêt de bus situé à l'entrée du village a été baptisé « maison de retraite » par le syndicat Valence Romans Déplacement sans l'avis de la Commune. Monsieur le Maire propose de changer le nom de l'arrêt de bus ; après avis du conseil, l'arrêt de bus sera baptisé « Génissieux Mairie ».

- Les riverains du chemin des Paillanches ont demandé la mise en place de ralentisseur. Il ne sera pas possible de poser un plateau traversant mais la vitesse sera limitée à 70 km/h.

.../...

RAPPORT DES COMMISSIONS

TRAVAUX (Michel CHAPET)

- Rue Simon Chopin : reprise des travaux le 22 janvier afin de terminer l'ilot central.
- Agrandissement du garage communal : la dalle est en cours de réalisation.
- Deux mâts pour la vidéo protection ont été posés par le personnel communal.

FINANCES (Michel CHAPEL p/ Corine FHAL)

- Réunion des finances le lundi 5 février 2018 à 19h.

VIE ASSOCIATIVE (Gilles BRAGHINI)

- Le marché de la truffe, de la gastronomie et des vins du 14 janvier a connu une baisse de la fréquentation. La signalétique sera améliorée en 2019.

URBANISME (Louis CLAPPIER)

- Pas de réunion de la commission ce mois-ci par absence de dossier.
- Le dossier de PLU approche de son terme.
- Rencontre avec les aménageurs du Kallisté pour régler des finitions d'aménagement.

TRAVAUX (Jean-Pierre CAILLET)

- Nouvelle mairie : les travaux de terrassement sont en cours de réalisation.
- Lancement des travaux de mise en accessibilité des escaliers et des nez de marche dans les bâtiments communaux et sur la voirie communale.

COMMUNICATION (René PARREAU)

- Dans le cadre de la recherche de médecins, la Commune sera présente au congrès des internes en médecine à Chateaufort sur Isère les 26 et 27 janvier 2018. Un représentant de la Commune sera également présent sur le stand du Département. Des flyers de présentation de la Commune et du cabinet médical seront distribués à cette occasion.
- La Lucarne est à l'impression chez l'imprimeur.

SOCIAL (Marie-Odile BOSSAN)

- Le don du sang aura lieu le mardi 13 février 2018 de 16h à 19h.
- Le CCAS organise une conférence sur le thème « ce que l'œil ne peut voir » le vendredi 23 mars 2018.
- Prochaine réunion du CCAS le mardi 30 janvier à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h
Prochain conseil municipal le Jeudi 15 février 2018 à 20h (sous réserve de modifications)